



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## télévision

Question écrite n° 55726

### Texte de la question

Dans le cadre du nécessaire développement de passerelles entre la culture et la communication, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui faire connaître le calendrier de mise en oeuvre de la nouvelle chaîne « Festival » qui, ainsi qu'il en a exprimé la volonté, devrait contribuer à un décloisonnement entre la culture et la diffusion télévisuelle.

### Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur la place de la culture à la télévision publique et la mise en oeuvre de la chaîne France 4, issue de « Festival ». De manière générale, le renforcement des missions de service public et l'amélioration de la qualité des programmes, notamment culturels, sont au coeur de la stratégie de développement du service public de l'audiovisuel. Dans le cadre du lancement de la télévision numérique terrestre (TNT), France 4, nouvelle chaîne du service public, dotée d'un budget de 17 MEUR, a démarré le 31 mars 2005. Le cahier des missions et des charges de la chaîne, publié au Journal officiel le 30 mars 2005, précise dans son préambule que France 4, complémentaire des autres chaînes de France Télévisions, contribue à renforcer l'offre culturelle, artistique et de spectacles vivants du groupe public et à exposer la création audiovisuelle française et européenne. France 4 propose ainsi un éventail varié de programmes télévisuels répondant aux attentes du plus large public avec une attention particulière pour les jeunes adultes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55726

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 janvier 2005, page 659

**Réponse publiée le :** 10 mai 2005, page 4785